Ordonnance de la Cour (huitième chambre) du 27 novembre 2007 — Eurostrategies/Commission

(affaire C-122/07 P)

«Pourvoi — Ordonnance de radiation — Désistement — Dépens»

Pourvoi — Objet — Pourvoi portant uniquement sur la charge et le montant des dépens — Irrecevabilité (Statut de la Cour de justice, art. 58, al. 2; règlement de procédure de la Cour, art. 119) (cf. points 24, 25)

Objet

Pourvoi formé contre l'ordonnance du Président de la quatrième chambre du Tribunal de première instance, du 1er décembre 2006, Eurostrategies/Commission (T-203/06) radiant l'affaire du registre du Tribunal et condamnant la partie requérante aux dépens.

Dispositif

1) Le pourvoi est rejeté.

2) Eurostrategies SPRL est condamnée aux dépens.